

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette FDS est conforme aux normes et aux exigences réglementaires du Canada et peut ne pas satisfaire aux exigences réglementaires d'autres pays.

1. Identification

Identificateur du produit (nom)	Chlorate de sodium - Solution 20 %-50 %
Autres moyens d'identification	Chlorate de sodium, solution aqueuse, chlorate de soude, ERCOCIDÉ S, ERCOCIDÉ SP, solution R8; solution R2, NaClO ₃
Famille chimique	Composé inorganique
Usage recommandé	Agent comburant. Blanchissement de la cellulose. Défoliant. Herbicide.
Restriction d'utilisation	Aucune connue.
Fabricant/Importateur/Fournisseur/Informations distributeur	
Fabricant	
Nom de l'entreprise	ERCO Worldwide LP
Adresse	5050 Satellite Drive Mississauga, ON L4W 0G1 Canada
Téléphone	Information # (416) 239-7111 (Lundi – Vendredi 8:00 am – 5:00 pm EST)
Site Web	http://www.ercoworldwide.com
Courriel	productinfo@ercoworldwide.com
Numéro d'urgence	Canada & États-Unis : 1-800-424-9300 (CHEMTREC)
Fournisseur	Reportez-vous au fabricant

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Liquides comburants	Catégorie 2
Dangers sur la santé	Toxicité aiguë, orale	Catégorie 4
Dangers environnementaux	Non réglementé actuellement par le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015), se référer à la section 12 pour plus d'informations.	

Élément d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger	Peut aggraver un incendie ; comburant. Nocif en cas d'ingestion.
Conseil de prudence	
Prévention	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toutes autres sources d'ignition. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matériaux combustibles. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver soigneusement les mains et le visage après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Intervention	EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. EN CAS D'INCENDIE : utiliser de l'eau pour l'extinction.
Stockage	Ne s'applique pas.
Disposition	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, internationale.
Autres dangers non classifiés ailleurs	Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification. Peut causer une légère irritation cutanée et aux yeux.
Information supplémentaire	Non applicable.

3. Composition/Information sur les ingrédients

Nom chimique	Nom commun ou synonymes	No. CAS	Conc. en % du poids
Chlorate de sodium	Chlorate de soude ; ERCOCIDE C	7775-09-9	20-50 p/p %
Oxyde dihydrogène	Eau	7732-18-5	Balance
Nom chimique des impuretés, la stabilisation des solvants et/ou des additifs:			Aucun

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si elle ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, du personnel qualifié devrait donner de l'oxygène. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
-------------------	--

Voie cutanée	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Voie oculaire	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste : demander un avis médical/consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Si le patient est conscient, donner un ou deux verres d'eau pour diluer le contenu de l'estomac. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Symptômes/effets les plus importants (aigus et retardés)	Peut provoquer une légère irritation oculaire. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs et des démangeaisons. Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures. Les symptômes peuvent inclure la toux, l'étouffement et une respiration sifflante. Peut être nocif ou mortel en cas d'ingestion. Les symptômes peuvent inclure une cyanose (coloration bleuâtre de la peau), lésion du système nerveux, inflammation des poumons et œdème pulmonaire (accumulation de liquide). Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des maux de tête, des nausées, des vomissements, des étourdissements, de la somnolence et d'autres effets sur le système nerveux central. L'exposition prolongée ou répétée peut causer des effets sur le système sanguin. Une surexposition prolongée ou répétée peut causer des effets sur les reins.
Soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Fournir un traitement symptomatique et de soutien général.
Information générale	Dans le cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer l'étiquette si possible). S'assurer que le personnel médical soit au courant de la matière en cause afin de prendre les précautions pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Eau pulvérisée ou brouillard (déluge).
Agents extincteurs inappropriés	NE PAS utiliser d'extincteur chimique contenant des composés d'ammonium (tels que certains agents A, B, C) car un composé explosif peut se former. NE PAS utiliser le dioxyde de carbone, de poudre chimique sèche ou d'autres agents d'extinction pour étouffer les flammes, ils ne sont pas efficaces pour éteindre les incendies impliquant des comburants.
Danger spécifique du produit	Comburant puissant – le contact avec d'autres matériaux peut provoquer un incendie. Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant.
Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment un vêtement ignifuge, un casque avec écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et un ARA dans les espaces clos. Éviter d'utiliser des produits en cuir.
Équipements et instructions pour les pompiers	En cas d'incendie : évacuer la zone. Combattre le feu à distance à cause du risque d'explosion. En cas d'incendie : refroidir les citernes par pulvérisation d'eau. Écarter les contenants de la zone de feu si vous pouvez le faire sans risque. Les contenants doivent être refroidis à l'eau pour éviter une augmentation de la pression de vapeur. Ne pas laisser le ruissellement de l'eau de l'incendie se rendre dans les égouts ou les cours d'eau. Faire une digue pour le contrôle de l'eau.
Méthode spécifique	Refroidir les contenants exposés aux flammes avec de l'eau jusqu'à bien après que le feu soit éteint.
Risque général d'incendie	Peut intensifier un incendie ; comburant.
Produits de combustion dangereux	Le chlorate de sodium pur se décompose de manière explosive dans des conditions d'incendie intense. Il se décompose initialement en perchlorate de sodium et commence à libérer de l'oxygène à environ 265 ° C. Outre l'oxygène, d'autres composés formés lors d'un incendie comprennent le chlore, le chlorure d'hydrogène et l'oxyde de sodium.

6. Mesure à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de	Éliminer toutes les sources d'ignition (interdiction de fumer, des fusées éclairantes, des étincelles ou des flammes dans la zone immédiate). Évacuer immédiatement le personnel vers des endroits sécuritaires.
--	---

**protection et mesures
d'urgence**

Veiller à ce que le nettoyage soit effectué par du personnel qualifié seulement. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Aérer la zone contaminée. Éviter de respirer les émanations ou la vapeur. Pour la protection personnelle, voir la section 8 de la FDS.

**Méthodes et matériaux
pour le confinement et le
nettoyage**

Éliminer toutes les sources d'ignition (interdiction de fumer, des fusées éclairantes, des étincelles ou des flammes dans la zone immédiate). Aérer la zone contaminée. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin du produit déversé. Arrêter la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Endiguer bien avant le déversement pour élimination ultérieure. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et disposer dans les contenants. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone avec de l'eau. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**Précautions
environnementales**

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

**Précaution à prendre
pour assurer une
manutention sécuritaire**

Ne pas manipuler ou entreposer près d'une flamme nue, de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Interdiction de fumer dans la zone. Éviter la contamination par des matériaux organiques. Ne pas respirer les émanations ou la vapeur. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir à l'écart des acides et autres substances incompatibles. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Étiqueter les contenants adéquatement. Se laver les mains après la manipulation et avant de manger. Porter des gants de protection et porter une protection des yeux / du visage.

**Stockage sécuritaire
incluant toutes
incompatibilités**

La zone d'entreposage doit être clairement identifiée, sans obstacles et accessible uniquement au personnel formé et autorisé. Les zones d'entreposage ne doivent pas être construites en bois ou d'autres matériaux organiques. Ne pas entreposer du bois ou d'autres matériaux organiques dans les zones qui pourraient entrer en contact avec ce produit. Tenir à l'écart des combustibles ou des matériaux facilement oxydables et acides. Conserver dans un contenant fermé et à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10 de la FDS). Maintenir la quantité en inventaire aussi petite que possible. Afficher une enseigne

"INTERDIT DE FUMER" dans la zone. Les contenants entreposés doivent être vérifiés périodiquement pour connaître l'état général et les fuites. Protéger contre les dommages physiques. Garder les contenants vides séparément dans la zone d'entreposage. Les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux. Garder fermé. Avoir des extincteurs appropriés et l'équipement de nettoyage pour déversements dans la zone d'entreposage.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Limite d'exposition professionnelle	Aucune limite d'exposition pour les composants.
Limites des valeurs biologiques	Aucune limite d'exposition biologique pour les composants.
Mesures d'ingénierie appropriées	Une bonne ventilation générale (généralement 10 changements d'air par heure) doit être utilisée. Le taux de ventilation doit être adapté aux conditions. Le cas échéant, utiliser une enceinte de confinement, une ventilation locale ou autres mesures d'ingénierie afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si les limites d'exposition sont établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. N'utiliser pas de matériaux de construction combustibles où le chlorate de sodium sera utilisé ou stocké.
Mesure de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle	
Protection yeux/visage	Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des goggles). Une douche oculaire et des douches d'urgence sont recommandées.
Protection peau	
Mains	Éviter le contact avec la peau. Utiliser des gants de nitrile, PVC ou en néoprène. Ne pas utiliser des gants de cuir, de coton ou d'autres matériaux organiques absorbants. Si les gants deviennent contaminés, ils deviendront un risque d'incendie important.
Autre	Porter un vêtement de protection approprié. Porter des vêtements résistant aux flammes. Changer les vêtements à la fin de chaque quart de travail ou lorsque contaminés. Garder mouillés les vêtements contaminés entre l'enlèvement de ceux-ci et le lavage. Pour les expositions avec une probabilité d'exposition plus élevée de contact, porter un vêtement en PVC ou un habit de pluie en caoutchouc, un casque, des gants en caoutchouc ou en plastique, des bottes en caoutchouc et des lunettes de sécurité ou des (goggles). Ne pas porter des bottes ou des gants de cuir.

Protection voies respiratoires

En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil respiratoire approuvé NIOSH / MSHA s'il y a un risque d'exposition aux poussières / émanations qui dépassent les limites d'exposition. Demander conseil à des spécialistes de la protection respiratoire.

Considérations d'hygiène générale

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Toujours observer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Liquide fluide clair à jaune pâle
État physique	Liquide
Forme	Liquide
Couleur	Clair à jaune pâle
Odeur	Aucune
Seuil olfactif	Non disponible
pH	7-9
Point de fusion/Point de congélation	-8 °C (17.6 °F) (solution 20 %) -18 °C (-0.4 °F) (solution 40 %)
Point d'ébullition initial / Domaine d'ébullition	102 °C - 108 °C (215.6 °F - 226.4 °F)
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limite d'inflammabilité – inférieure (%)	Non applicable
Limite d'inflammabilité – supérieure (%)	Non applicable
Limite d'explosivité - inférieure (%)	Non disponible
Limite d'explosivité - supérieure (%)	Non disponible
Tension de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	Non disponible
Solubilité(s)	
Solubilité (eau)	Soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	> 265 °C (> 500 °F)
Viscosité	Non disponible
Autre information	
Densité	1.15 - 1.45 g/cm ³
Propriétés explosives	Comburant, peut avoir des propriétés explosives
Formule moléculaire	Cl-Na-O ₃

Poids moléculaire	106.45 g/mol
Propriétés comburantes	Comburant puissant – le contact avec un autre matériau peut provoquer un incendie.
Pourcentage de volatilité	Non disponible.
Gravité spécifique	1.15 – 1.45

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. Peut former des mélanges sensibles au choc, à la chaleur ou par friction avec des métaux finement divisés, des sels métalliques, des sels d'ammonium, des non-métaux, des agents réducteurs forts et des sulfures. Des solutions à bas pH (acides) peuvent se décomposer pour former du dioxyde de chlore corrosif et dangereusement réactif. Se décompose au-dessus de 265 ° C libérant de l'oxygène.
Stabilité chimique	Stable à des températures et des pressions normales. A bas pH, les solutions se décomposent formant du dioxyde de chlore corrosif et dangereusement réactif. Dans des cas d'incendie intense, il y a eu plusieurs cas de violentes explosions qui ont été attribuées au chlorate de sodium par lui-même.
Risques de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Chaleur, étincelles, frottement, choc, impact, flammes nues, contact avec des matériaux combustibles et pH acide.
Matériaux incompatibles	Les matériaux combustibles, les composés organiques, les lubrifiants organiques, les acides forts, les sels d'ammonium, les agents réducteurs, les poudres métalliques.
Produits de décomposition dangereux	Le chlorate de sodium pur se décompose de manière explosive dans des conditions d'incendie intense. Il se décompose initialement en perchlorate de sodium et commence à libérer de l'oxygène à environ 265 ° C. Outre l'oxygène, d'autres composés formés lors d'un incendie comprennent le chlore, le chlorure d'hydrogène et l'oxyde de sodium.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition probables - Informations

Inhalation	Peut causer une irritation du système respiratoire.
Voie cutané	Provoque une légère irritation de la peau.
Voie oculaire	Peut causer une légère irritation aux yeux.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.

Effets différés et immédiats et effets chroniques à une exposition à court et à long terme

Effets à une exposition à court terme (aiguë)	<p>Les symptômes peuvent inclure une cyanose (coloration bleuâtre de la peau), lésions du système nerveux, inflammation pulmonaire et œdème pulmonaire (accumulation de liquide). Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des maux de tête, des nausées, des vomissements, des étourdissements, de la somnolence et autres effets sur le système nerveux central. L'exposition prolongée ou répétée peut causer des effets sur le système sanguin. Une surexposition prolongée ou répétée peut causer des effets sur les reins.</p> <p>Peut provoquer une légère irritation oculaire. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs et des démangeaisons.</p> <p>Peut provoquer une légère irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs et des démangeaisons.</p> <p>Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures. Les symptômes peuvent inclure la toux, l'étouffement et une respiration sifflante.</p>
Effets à une exposition à long terme (chronique)	<p>Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur le système sanguin.</p> <p>Une surexposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur les reins.</p>

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composant	Espèces	Résultat des tests
Chlorate de sodium – Solution 20 %-50 %		
Aiguë		
Autre		
DL ₅₀	Rat	2400 mg/ Kg (Calcul ETA)

Composant	Espèces	Résultat des tests
Chlorate de sodium (CAS 7775-09-9)		
Aiguë		
Cutané		Information non disponible.
Inhalation		
CL ₅₀	Rat	> 7 mg/l (4 heures)
Orale		
DL ₅₀	Rat	1200 mg/ Kg
DL ₅₀	Souris	8350 mg/ Kg
	Lapin	7200 mg/ Kg

Corrosion cutanée	Le contact direct des solutions concentrées peut provoquer une légère irritation.
Lésions oculaires graves	Peut provoquer une légère irritation oculaire. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs et des démangeaisons.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	Ne devrait pas causer une sensibilisation respiratoire.
Sensibilisation cutanée	Ne devrait pas causer une sensibilisation cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne devrait pas être mutagène.
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, ACGIH, NTP ou OSHA.
OSHA produits spécifiquement réglementés (29 CFR 1910.1001-1050)	Non listé
Toxicité sur la reproduction	Non classé comme un agent toxique pour la reproduction.
Toxicité sur certains organes cibles – exposition unique	Dangereuse selon les critères OSHA. Toxicité spécifique d'organes cibles (STOT), exposition unique - Catégorie 3 Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Toxicité sur certains organes cibles – exposition répétée	Non classé comme toxicité sur certains organes cibles - exposition répétée.
Toxicité par aspiration	Ne devrait pas causer un danger par aspiration.
Effets chroniques	Une exposition répétée et prolongée de la peau peut causer la dermatite et des effets sur le système sanguin. L'exposition répétée par inhalation ou ingestion peut entraîner des effets toxiques qui apparaissent graduellement au cours des semaines suivantes. Initialement, il peut y avoir des douleurs abdominales, suivie d'une hémorragie interne, de destruction des globules rouges, de lésions pulmonaires, de dommages au foie et aux reins. La peau peut être bleuâtre.

12. Données écologiques

Écotoxicité Ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

Composant	Espèce	Résultat des tests
Chlorate de sodium (CAS 7775-09-9)		
Aquatique		
Aiguë		
Crustacé	CE ₅₀	Puce d'eau (Daphnia magna) > 1000 mg/l, 48 heures
Poisson	CL ₅₀	Truite arc-en-ciel, truite Donaldson (Oncorhynchus mykiss) > 1000 mg/l, 96 heures
Chronique		
Algue	CSEO	Algue verte (Selenastrum capricornutum) > 500 mg/l, 72 heures
Crustacé	CE ₅₀	Puce d'eau (Daphnia magna) > 500 mg/l, 21 jours
Poisson	CSEO	Moule zébrée (Danio rerio) > 500 mg/l, 35 jours

Persistence et dégradabilité Facilement biodégradable. Le chlorate de sodium se dégrade très lentement dans le sol dans des conditions d'aérobies. Peut se décomposer par la dégradation microbienne plus rapidement dans des conditions d'anaérobies.

Potentiel de bioaccumulation Donnée non disponible.

Mobilité dans le sol La solubilité élevée dans l'eau indique une grande mobilité dans le sol. Le chlorate de sodium peut être lessivé hors du sol. Le chlorate s'accumule dans les cellules végétales jusqu'à l'atteinte de concentrations toxiques causant la mort de la plante.

Autres effets défavorables Aucuns autres effets environnementaux défavorables (appauvrissement de l'ozone, le potentiel de création d'ozone photochimique, la perturbation du système endocrinien, le potentiel de réchauffement global) ne sont anticipés dû à ce composant.

13. Données sur l'élimination

Information sur la disposition Recueillir et récupérer ou éliminer dans des contenants scellés à un site enregistré de décontamination des déchets. Ce produit et son contenant doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Ne pas laisser cette substance se déverser dans les égouts / système d'aqueduc. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec ce produit chimique ou son contenant. Éliminer le contenu / contenant

conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

**Réglementation locale
sur la disposition**

Disposer conformément aux réglementations en vigueur.

**Code des matières
dangereuses**

Le code de matières dangereuses doit être assigné entre l'utilisateur, le producteur et l'entreprise d'élimination des déchets.

**Déchets de résidus /
Produits non utilisés**

Disposer conformément aux réglementations locales. Les contenants ou les doublures vides peuvent retenir des résidus de produit. Ce produit et son contenant doivent être disposés d'une manière sécuritaire (voir: information sur la disposition).

Emballage contaminé

Les contenants vides doivent être acheminés à un site enregistré de décontamination des déchets pour le recyclage ou l'élimination. Puisque les contenants vides peuvent contenir des résidus de produit, suivre les avertissements de l'étiquette même après que le contenant soit vide.

14. Informations relatives au transport

Désignation officielle du transport (RTMD)	Numéro ONU	Classe	Groupe d'emballage
Chlorate de sodium en solution aqueuse	UN2428	5.1	II

IATA

Numéro ONU	UN2428
Nom d'expédition ONU	Chlorate de sodium en solution aqueuse
Classe relative au transport	
Classe	5.1
Risque subsidiaire	-
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Aucun
Code GMU	5L
Précaution spéciale pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, FDS et procédures d'urgence avant de manipuler.
Autre information	
Passager et avion-cargo	Permis
Avion-cargo seulement	Permis

CMIMD

Numéro ONU	UN2428
Nom d'expédition ONU	Chlorate de sodium en solution aqueuse
Classe relative au transport	
Classe	5.1
Risque subsidiaire	-
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	
Pollution marine	Non
Guide EmS	F-H, S-Q
Précaution spéciale pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, FDS et procédures d'urgence avant de manipuler.
Transport en vrac conformément à l'Annexe II du MARPOL 73/78 et du code IBC	Non disponible

IATA; CMIMD; TDM



15. Information sur la réglementation

Pays ou région	Nom en inventaire	En inventaire (oui/non)*
Australia	Inventaire des substances chimiques de l'Australie (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances(LIS)	Oui

Canada	Non-Domestic Substances List (NDSL)	Non
China	Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC)	Oui
Europe	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS)	Oui
Europe	European List of Notified Chemical Substances (ELINCS)	Non
Japan	Inventory of Existing and New Chemical Substances (ENCS)	Oui
Korea	Existing Chemicals List (ECL)	Oui
New Zealand	New Zealand Inventory	Oui
Philippines	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	Oui
United States & Puerto Rico	Toxic Substances Control Act (TSCA) Inventory	Oui

"Oui" indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

"Non" indique qu'un ou plusieurs composants du produit n'est pas répertorié(s) ou exempté(s) de l'inscription de l'inventaire géré par le pays.

16. Autres informations

Date émise	8/9/2021
Révision #	5
Révision - Indicateur	Clarification des mises en garde.
Liste des abréviations	ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists ARA: Appareil respiratoire autonome (SCBA: Self-contained breathing apparatus) CAS: Chemical Abstract Services CE: Concentration associée à une réponse 50% (EC: Concentration associated with 50%) CFR: Code of Federal Regulations CIRC: Centre international de recherche sur le cancer (IARC: International Agency for Research on Cancer) CL: Concentration létale (LC: Lethal Concentration) CMIMD: Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG: International Maritime Dangerous Goods) CSEO : Concentration sans effet observé (NOEC : no observed effect concentration) DL: Dose létale (LD: Lethal Dose) EmS : Emergency Response Procedures for ships carrying dangerous goods ETA : Estimé de toxicité aigüe (ATE : Acute Toxicity Estimate)

GMU: Guide des mesures d'urgence (ERG: Emergency Response Guidebook)
FDS: Fiche de sécurité (SDS: Safety Data Sheet)
IATA : Association du transport aérien International (IATA: International Air Transport Association)
IBC: Intermediate Bulk Container
LEP: Limite d'exposition professionnelle (OEL: Occupational Exposure Limit)
MSHA: Mine Safety and Health Administration
NFPA: National Fire Protection Association
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
NU: Nations Unies (UN: United Nations)
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
RTMD: Règlements sur le transport des matières dangereuses (TDGR: Transport of Dangerous Goods Regulations)
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System)
TMD : Transport des matières dangereuses (TDG: Transport of Dangerous Goods)

Références

Aucun

Avertissement

Les informations présentées dans cette fiche sont fournies en conformité avec le Système d'information sur les matières dangereuses utilisé au travail (SIMDUT).

Ces informations ont été développées et sont fournies à titre d'usage éducatif et ne visent pas à être interprétées comme des conseils juridiques ou pour en assurer le respect des lois ou règlements de toute juridiction.

ERCO Mondial SEC, décline toutes responsabilités et ne sera pas tenu responsable des inexactitudes, des erreurs ou des omissions, ni des dommages (y compris les dommages consécutifs ou indirects), les pertes, les coûts, les frais, résultant de l'utilisation ou ont recours à une partie quelconque de ces informations. Également, ERCO décline toutes responsabilités en cas de blessure ou de décès, bénéficiaire (s) ou les utilisateurs de ces informations ou pour toute perte ou dommage à la propriété découlant de l'utilisation ou de l'examen de ces informations. Le(s) bénéficiaire(s) et les utilisateurs et chacun de leurs employés et agents respectifs, assument toutes responsabilités pour tous les risques, les coûts, les pertes, les dommages, les frais ou autres, même s'ils sont causés par la négligence, par omission, par défaut ou par erreur de jugement de ERCO, ses agents, ses filiales, ses sociétés affiliées ou

ses représentants.

Les bénéficiaires ou les utilisateurs de ces informations doivent s'assurer et ont la responsabilité de la conformité avec la loi et la législation actuelle qui lui sont applicables ainsi qu'aux lois et règlements de toute autre juridiction, le cas échéant. Toute personne recevant ou utilisant cette FDS est responsable d'exercer son propre jugement et agir avec diligence raisonnable pour s'assurer d'une utilisation sécuritaire et légale et une manipulation de tout produit ou information, puisqu'ils assument le risque de poursuit ou de dépendance des informations contenues dans ce document.